



## **Procédure Prise en charge CPF**

(basé sur le retour d'expérience de stagiaires)

### **Procédure générale :**

Avant de se lancer dans une demande de prise en charge CPF, il est bon de savoir que :

- une seule stagiaire a été financée via le compte CPF à ce jour
- c'est donc possible, mais difficile
- notre formation n'est pas Qualiopi (donc pas sur le catalogue officiel CPF)
- s'il n'est pas possible de passer par le CPF, il est possible de suivre une procédure similaire pour se faire financer directement par son employeur.

Pour tenter de faire se faire financer la formation via le CPF, il faut :

- **créer un compte et regarder sur cette adresse où en est son compteur CPF** (solde comptabilisé en heures ou en euros. Le compteur est annuel, les heures ou euros utilisables sont accumulés chaque année jusqu'à un certain plafond, défini selon sa catégorie professionnelle) :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/aide/mon-compte>

- **s'y prendre le plus tôt possible** (les délais peuvent être longs, selon les employeurs, car ce sont eux qui fixent les modalités d'utilisation du CPF) : demander à son employeur quelle est la démarche et quand la commencer.

--> par exemple pour la stagiaire financée (employeur municipal Ville de Paris), il y a 2 périodes par an seulement pour faire la demande (elle l'a faite en mars pour la formation en juillet, sachant qu'elle s'était inscrite à la formation PPN dès janvier sans attendre de savoir si le CPF allait lui être accordé).

- **se renseigner auprès de l'employeur sur le dossier à constituer** (idem : sûrement spécifique à chaque cas pour les pièces à fournir) :

--> il prend plusieurs heures à le remplir, car il inclut :

> un CV,

> une courte lettre de motivation (important : motivation, lien avec projets futurs, etc.),

> 2 devis de 2 formations similaires ("pour prouver que vous avez fait des recherches"...

Sachant que c'est le 1er choix qui est pris en compte (ici le devis de Formation PPN),

> un avis du déontologue référent,

> un justificatif du solde CPF (copie d'écran depuis le site officiel gouvernemental, sur son compte créé) pour justifier ce qu'on utilise de ce solde (tout ou une partie).



Quoi d'autre, si ce n'est qu'il ne faut pas lâcher l'affaire ;-)

L'employeur de la stagiaire financée a accepté de lui financer la formation (qui est hors catalogue du CPF proprement dit : une liste qui se trouve sur le site officiel), car elle avait mis en avant sa motivation et future réorientation professionnelle : elle était cohérente avec son parcours (actuellement enseignante en arts plastiques en écoles élémentaires ; vers une activité indépendante axée sur des ateliers artistiques, un accueil nature, des sorties observation/découverte, etc.).

### **Procédure spécial "Education Nationale"**

- **activer le compte CPF** ( <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/> )

Nous avons toutes et tous droit à ce compte formation que nous n'utilisons que rarement. Faire une copie d'écran indiquant le solde d'heures de votre CPF pour pouvoir la mettre dans votre demande en pièce-jointe.

- **faire une demande de formation** en remplissant le formulaire de demande de mobilisation du CPF, il peut vous être fourni par le ou la chargée de formation des personnels d'encadrement – Référente académique CPF (dans l'Académie de rennes c'est Madame Maubert manon.maubert@ac-rennes.fr )

- **fournir un devis nominatif** (qui respecte les conditions du CPF, la formation ne doit pas coûter plus de 25 euros de l'heure et pas plus de 1500€ soient les 2 premiers modules et la formation SST...). L'association PPN peut vous en fournir un qui est dans les clous.

- **faire une lettre de motivation détaillant le projet**, on peut ajouter des pièces-jointes comme des articles de journaux ou autre prouvant que le projet est solide. Normalement le CPF finance plutôt des structures ayant la certification Qualiopi, ce que l'association PPN n'a pas, il faut donc démontrer le sérieux de cette formation. On peut ajouter l'article Géo sur l'association Autour du feu par exemple.

- **envoyer le tout à votre référente académique CPF** en expliquant rapidement le souhait de formation et croiser les doigts (dans l'Académie de rennes c'est Madame Maubert manon.maubert@ac-rennes.fr ).

Bonne chance !